

CHANTERAC



Bulletin Municipal 2010

Le Mot du Maire

Tout d'abord, en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une bonne et heureuse année. Que 2010 vous apporte santé, bonheur et prospérité à vous et à tous ceux qui vous sont chers.

Comme d'accoutumée, nous vous présentons le bulletin municipal dans lequel nous retraçons l'année écoulée et vous présentons les projets futurs.

Nous donnons également la parole aux associations afin qu'elles puissent vous faire part de toutes les informations liées à leur activité.

Au cours de l'année 2009, nous avons poursuivi nos travaux de remise en état de la voirie. Nous avons préparé le dossier du lotissement de la Font Moreau. Des travaux d'entretien sur les bâtiments communaux ont également été réalisés.

En 2010, nous espérons poursuivre nos investissements. Les travaux du lotissement devraient débuter. Nous conduisons également une réflexion sur les bâtiments communaux afin de limiter et rendre plus rationnelles les consommations d'énergie. Les couvertures des structures scolaires ont besoin d'une réfection. Le dernier rapport de visite des services vétérinaires concernant notre restaurant scolaire démontre qu'une nécessaire réorganisation et restructuration s'impose afin de répondre et de satisfaire aux normes en vigueur.

Quant au devenir de nos communes et communautés de communes, l'avenir s'assombrit quelque peu. En effet, les années 2009 et 2010 resteront marquées par la mise en place des réformes des collectivités locales et territoriales. Si l'on peut penser que des modifications et des aménagements pouvaient s'imposer, il n'en reste pas moins que l'ensemble des décisions prises vont léser le milieu rural au détriment des zones urbaines. Les schémas de regroupement inter communaux vers lesquels on voudrait nous diriger, ne nous inspirent guère de part leur importance en termes de territoire et de cohésion. Comment Chantérac pourra-t-il être représenté dans des collectivités de 30 à 40 communes, rayonnant sur un secteur de 30 à 40 kilomètres ? Ces restructurations vont faire que le lien de proximité existant entre les citoyens, les mairies, les communautés de communes aura beaucoup de mal à perdurer, au grand désarroi d'une grande majorité d'élus, toutes tendances politiques confondues. On veut nous faire croire que notre territoire n'a pas la bonne taille pour conduire et répondre aux besoins nécessaires. Ceux qui soutiennent ces dires n'ont qu'à comparer avec des structures beaucoup plus grandes. Ont-elles conduites autant de réalisations que nous ? Centre de Loisirs, Accueils périscolaires, Relais d'assistante maternelle, Soutien au portage des repas à domicile, Réfection et entretien de voirie, Ramassage et traitement des ordures ménagères, Projet de création d'une plateforme de broyage de bois et déchets verts, Révision et élaboration des documents d'urbanisme, Mise en valeur du petit patrimoine.

Les réformes de la taxe professionnelle, des conseils régional et départemental vont-elles permettre de percevoir les mêmes finances qu'à ce jour ? Pire, les restructurations des services de l'état vont faire qu'une grande partie des travaux conduits pour le compte de nos communes ne seront plus assurés mais transférés aux communes et communautés de communes, qui devront de ce fait se substituer à l'état en embauchant du personnel qualifié pour remplir ces missions. Qui dit personnel dit finances supplémentaires, donc incidence sur la fiscalité locale. La privatisation de structures, hier ERDF et France Télécom, aujourd'hui la Poste, nous démontre bien le démantèlement du service de proximité et le lien avec les administrés. Qui à ce jour n'a pas été en difficulté pour joindre ces services ?

Pourquoi toutes ces réformes rapides et sans concertation, si ce n'est le fait que de vouloir à tout prix rentabiliser des structures qui n'en ont pas la vocation. Faut-il alors supprimer les communes et les services qu'elles assurent (Restauration, Garderie et Transport scolaire, etc.) ?

Tous ces bouleversements, auxquels il faut ajouter la crise, occasionnent morosité et désarroi dans la population ; mais ne baissons pas les bras, et gardons le moral afin de réagir pour que l'avenir puisse engendrer de meilleurs lendemains.

Sachez que l'engagement du conseil municipal et de moi-même reste intact pour la défense des intérêts de la commune et de ses habitants.

Le Maire, Jean-Michel MAGNE

La Vie Administrative

Mairie : Tél. : 05.53.82.60.53. Fax : 05.53.82.94.35. Mail : mairie-chanterac@wanadoo.fr

Les horaires d'accueil du public :

| | |
|------------|--|
| Lundi : | de 09h30 à 12h30 |
| Mardi : | de 14h00 à 18h00 |
| Mercredi : | de 09h30 à 12h30, les semaines impaires. |
| Jeudi : | de 09h30 à 12h30 |
| Vendredi : | de 14h00 à 18h00 |
| Samedi : | de 09h30 à 12h30, les semaines paires. |

Vous êtes accueilli par Madame VILLEDARY Roselyne.

Le Maire reçoit sur rendez-vous tous les jours et le samedi matin sans rendez-vous.

Garderie : Compétence de la Communauté de Communes. Tél. : 05.53.81.55.09

L'accueil des enfants se fait au centre de loisirs par Mlle JANOWSKI Julie et DUFFOUR Christine.

Il est assuré tous les jours scolarisés de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

Le tarif est de 0.80 € par tranche horaire.

Restaurant scolaire : Tél. : 05.53.82.69.01. Les tarifs : 34.70 € par mois, 1.90 €

le repas.

Les enfants y sont accueillis par Mesdames VILLECHAUVIN Claudine et DUFFOUR Christine.

Ecole : Tél. : 05.53.80.77.60

Les enseignantes : Mme Maria Flora LANNOY, Directrice
Mme Marie HOSTEKIND

Bibliothèque : Tél. : 05.53.80.77.60. Responsable : Mme DUFFOUR Christine.

Les jours et les horaires d'accueil du public : Le Mercredi et le Samedi de 10h00 à 12h00.

Pendant les vacances scolaires les heures d'ouverture seront affichées.

La bibliothèque propose un grand choix de romans pour les enfants et adultes ainsi que de la musique et divers documentaires.

La consultation et le prêt des documents sont gratuits.

Le personnel de la bibliothèque est à votre disposition pour vous aider ou vous conseiller.

Merci aux nombreuses personnes qui cèdent gratuitement à la bibliothèque municipale de nombreux ouvrages, et aux bénévoles qui assurent avec un grand plaisir les permanences.

Foyer rural :

| | |
|--|---------------------------------|
| Habitants de la commune : | 120 € avec un acompte de 30 € |
| Autres demandeurs : | 230 € avec un acompte de 60 € |
| Associations de la commune : | Gratuit |
| Autres Associations : | 120 € |
| Tarif jeunes Chantéracois : | 80 € |
| Jeunes non résidants dans la commune : | 120 € avec une caution de 300 € |

Une commission travaille sur une nouvelle tarification applicable dans le courant de l'année 2010.

Etat Civil 2009

Naissances :

| | | |
|------------------------------|-------------------|------------------|
| ROUSSEAU Joshua Jean | né le 26/02/2009 | Puyembert |
| PLAIZE-PAITRAULT Alexis | né le 07/03/2009 | Le Bourg |
| QUINET Augustin Paul Albert | né le 15/04/2009 | Landry |
| MEDARD Kyliann | né le 18/06/2009 | L'Hopital |
| POMMIER Anaïs | née le 27/06/2009 | Moulin de Landry |
| LIMOUSIN Mathilde | née le 14/07/2009 | Pucrolet |
| MAZE Manon Chloé | née le 01/11/2009 | L'Hopital |
| BRIDLE Elliot John Barington | né le 16/12/2009 | Joussonnières |

Mariages :

| | |
|---|-----------------------|
| PEYTOUREAU Christophe Stéphane et SAUDRAIS Maude Fabienne | célébré le 11/07/2009 |
| JOYEL Olivier et HURRY Anne-Laure | célébré le 08/08/2009 |
| DUMAS Stéphane Emmanuel et HEBERT Marjorie Joëlle | célébré le 15/08/2009 |
| BOULAND Gilles et COLART Annie Christiane Michèle | célébré le 25/09/2009 |
| LAUD Jean-Christophe et NEE Chantal Edith | célébré le 12/12/2009 |

Décès :

| | |
|---|--------------|
| POURTEYRON Théoda, décédée le 13/01/2009 | Boutard |
| SARRETTE Mélina, née DUPONT, décédée le 13/01/2009 | Boutard |
| TEILLET Paul, décédé le 30/01/2009 | Faureilles |
| DOMINGUEZ Yvette, née FOULARD, décédée le 02/03/2009 | Marty |
| NEYSSENSAS Raymonde, née FOURGEAUD, décédée le 27/09/2009 | Bouyssou |
| NABOULET Gilbert, décédé le 07/11/2009 | Les Coirands |

Aide aux Personnes

Centre MÉDICO-SOCIAL : Mme DUPLAN – Assistante Sociale – Tél. : 05.53.81.51.78

Enfance maltraitée : Tél. : 05 53 02 27 89 ou 0800 05 41 41 et 119 appel gratuit

ASSEDIC / ANPE : Agence de Saint Astier – Tél. : 05.53.07.90.30

A.N.A.C.E : Association Neuvicoise d'Animation de Coordination et d'Entraide
Aides Ménagères
Mme DOBINSKI - Tél. : 05 53 81 52 84 – E-mail : anace24@wanadoo.fr
Rue Arnaud Yvan Delaporte, 24190 NEUVIC

Horaires d'ouverture du service administratif :

du lundi au vendredi

de 08h à 12h et de 14h à 17h

24 h sur 24 et 7 jours sur 7 sur simple appel au : 05 53 81 52 84

L'ANACE intervient sur notre commune afin d'aider les personnes qui en éprouvent le besoin. Cette association rend de multiservices tels que :

- D'aides ménagères
- Le service de garde itinérante de jour et de nuit.
- Le service de portage de repas à domicile.
- Le service entretien – Petits Dépannages – Petit Jardinage.
- Le service Aide aux Transports.

Site Internet

Le site internet de la Commune sera très prochainement consultable. Le site a pour nom : « www.chanterac.fr ». Ce nouvel outil permettra aux administrés de connaître et suivre l'actualité de leur collectivité.

Calendrier Electoral

Dimanche 14 mars 2010 :

Elections Régionales : 1^{er} tour

Dimanche 21 mars 2010 :

Elections Régionales : 2^{ème} tour

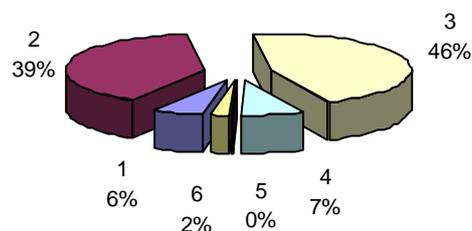
Budget Principal Compte Administratif 2009

Section de Fonctionnement :

Il s'élève à **334 887 €** pour les recettes et à **295 453 €** pour les dépenses, dégageant ainsi un excédent de **39 434 €**

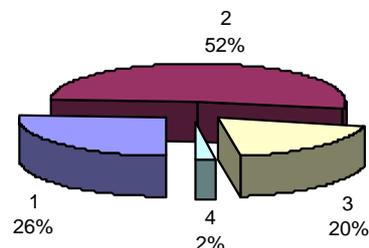
RECETTES :

| | |
|--|------------------|
| 1 : Produits des services : | 19 573 € |
| Concessions cimetière, redevances périscolaires | |
| 2 : Impôts et Taxes : | 128 796 € |
| Contributions directes, taxes diverses | |
| 3 : Dotations et participations : | 155 559 € |
| Dotations de l'Etat, Subventions Département et Région | |
| 4 : Autres produits de gestion courante : | 24 053 € |
| Revenus d'immeubles | |
| 5 : Atténuations des charges : | 480 € |
| Atténuation de charges, indemnités sinistres | |
| 6 : Produits Exceptionnels : | 6 426 € |
| Cession immobilière | |



DEPENSES :

| | |
|---|------------------|
| 1 : Charges à caractère général : | 76 369 € |
| Eau, électricité, téléphone, carburant, restaurant scolaire | |
| 2 : Charges de Personnel : | 154 183 € |
| Salaires et cotisations | |
| 3 : Autres charges de gestion courante : | 58 193 € |
| Syndicats intercommunaux, Subventions aux associations | |
| 4 : Charges financières : | 6 708 € |
| Intérêts d'emprunts | |

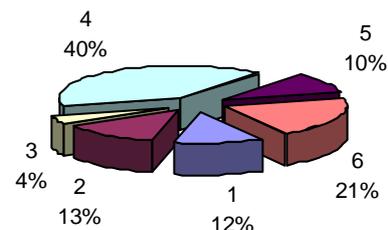


Section d'Investissement :

Il s'élève à **191 280 €** pour les recettes, et à **218 047 €** pour les dépenses, donnant ainsi un déficit de **26 767 €**

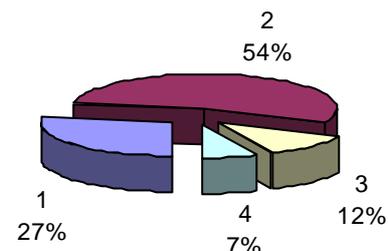
RECETTES :

| | |
|--|-----------------|
| 1 : FCTVA : | 22 866 € |
| 2 : Subventions reçues : | 25 127 € |
| 3 : Emprunts : | 7 500 € |
| 4 : Opération d'ordre entre section : | 77 327 € |
| 5 : Solde reporté d'investissement 2008 : | 18 460 € |
| 6 : Subvention d'équipements : | 40 000 € |



DEPENSES :

| | |
|---|------------------|
| 1 : Remboursement d'emprunts : | 59 540 € |
| 2 : Travaux de Bâtiments, Voirie : | 118 241 € |
| 3 : Mobilier et matériel : | 25 541 € |
| 4 : Raccordements Assainissement : | 14 725 € |



Le résultat de clôture de l'année 2009 s'élève à 12 667 €.

Assainissement : Compte Administratif 2009

Section d'Exploitation :

Il s'élève à **9 792 €** pour les dépenses et à **11 838 €** pour les recettes. Nous avons donc un solde positif de **2 046 €**.

DEPENSES :

| | |
|----------------------------------|----------------|
| 1 : Charges financières : | |
| Intérêts d'emprunts | 9 019 € |
| 2 : Déficit 2008 : | |
| Déficit antérieur reporté | 773 € |

RECETTES :

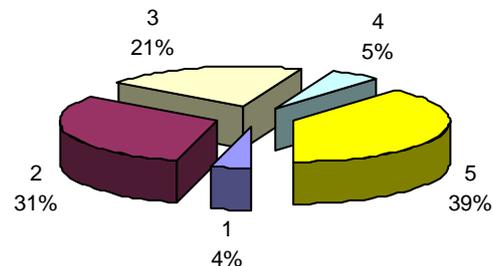
| | |
|-------------------------|-----------------|
| 1 : Redevances : | |
| Redevances des abonnés | 11 838 € |

Section d'Investissement :

Il s'élève à **190 111 €** pour les dépenses et à **191 568 €** pour les recettes, faisant apparaître un excédent de **1 457 €**

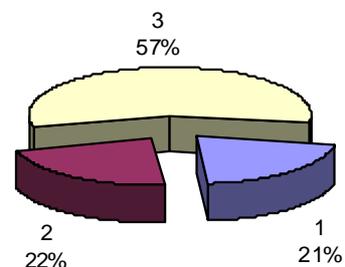
DEPENSES :

| | |
|--|-----------------|
| 1 : Emprunts : | |
| Capital d'emprunts | 7 963 € |
| 2 : Déficit 2008 : | |
| Déficit antérieur reporté | 58 850 € |
| 3 : Subvention d'Investissement : | |
| Subvention d'équipement | 40 000 € |
| 4 : Station : | |
| Travaux | 9 427 € |
| 5 : Canalisations : | |
| Travaux | 73 871 € |



RECETTES :

| | |
|----------------------------|------------------|
| 1 : Emprunts : | |
| Emprunts | 40 000 € |
| 2 : Station : | |
| Subventions | 41 850 € |
| 3 : Canalisations : | |
| Subventions | 109 718 € |



Le résultat de clôture de l'année 2009 s'élève à 3 503 €.

Les Déchets

Le SMCTOM vous présente le rapport sur les déchets collectés par leurs services durant l'année 2009.

D'une manière globale sur l'ensemble de son territoire, le syndicat a collecté **5 656** tonnes de sacs noirs (déchets résiduels) et **1 016** tonnes de sacs jaunes (DPS).

965 tonnes de verre ont par ailleurs été collectées.

Et vous, qu'avez-vous produit comme déchets sur l'année 2009 ?

Population DGF **CHANTERAC 2010** : **538** habitants

Population DGF **SMCTOM 2010** : **27 450** habitants

Pour l'ensemble de la commune :

| | | |
|----------------|-----|--------|
| Sacs noirs: | 111 | tonnes |
| Sacs jaunes: | 20 | tonnes |
| Refus de tri : | 2 | tonnes |
| Verre: | 9 | tonnes |

Pour chaque habitant de la commune :

| | | |
|----------------|--------|----|
| Sacs noirs: | 206,00 | kg |
| Sacs jaunes: | 37,17 | kg |
| Refus de tri : | 3,53 | kg |
| Verre: | 35,31 | kg |

Mais où vont tous ces sacs ?

1ère étape: la collecte par le SMCTOM.

2ème étape: le centre de transfert sur le site de Seneuil à Vanxains.

3ème étape: départ des sacs jaunes vers le centre de tri de la Rampinsolle

départ des sacs noirs vers l'ISDND (Installation de **S**tockage des **D**échets **N**on **D**angereux) de St Laurent des Hommes.

Les déchets des sacs jaunes sont triés selon leur matière, ils sont ensuite envoyés dans des usines, toujours en fonction de leur matière, afin de refaire de nouveaux objets et ainsi recycler les emballages. Les sacs noirs, eux, sont enfouis définitivement dans un casier où sont collectés et traités les gaz ainsi que les jus d'écoulement.

Combien cela coûte?

L'enfouissement des sacs noirs (hors transport) coûte, en 2009 : 93,15 € TTC/tonne (TGAP comprise). Ainsi, l'unique enfouissement des sacs noirs a coûté en 2009 : 526 861 € TTC.

En 2010, le coût à la tonne passe à 101,28 € TTC, du fait en partie de la hausse de la TGAP de 4 € HT/tonne.

Le transport et la collecte du verre coûtent 30 € TTC/tonne. Le verre est ensuite revendu au prix de 20 € TTC/tonne soit au final un coût de collecte et de traitement de 10 € TTC/tonne !!!

Faites le calcul entre ce que coûte une tonne de verre dans le sac noir et ce que coûte une tonne de verre dans la borne à verre... Trions le verre!

Pour les DPS, la collecte et le traitement coûte 191 € TTC/tonne en 2009, mais la revente des matériaux et les soutiens financiers versés ont permis le reversement d'une recette de 200 000 € TTC environ. Cette recette dépend en grande partie du contenu des sacs jaunes.

Tout sac jaune « mal trié » nous pénalise donc financièrement. Le traitement de ces sacs jaunes « mal triés » revient à 191 € TTC/tonne + l'enfouissement 101,28 € TTC/tonne, soit 292 € TTC/tonne.

Alors, la bonne recette pour le porte monnaie serait donc :

- D'effectuer le tri sélectif à la maison (essentiel, sans quoi les déchets ne peuvent être triés)
- De respecter les consignes de tri qui ne sont pas données au hasard
- De déposer le verre dans les colonnes à verre.
- De diminuer la quantité de déchets...

Quelles solutions pour diminuer ma quantité de déchets?

Tout le monde peut produire moins de sacs noirs, il suffit de composter !
C'est simple, il vous suffit de vous procurer un composteur, de vous en fabriquer un ou bien de faire « un tas ».

Vous pouvez y mettre vos déchets de cuisine (épluchures, marc de café/thé, restes de repas...) ainsi que vos déchets verts (tonte, taille, fleurs, feuilles...), vous produirez alors 30% de moins d'ordures ménagères.

Afin de vous aider dans votre démarche, le SMCTOM propose trois types de composteurs:



en plastique: 300L

=> 15 €



en bois: 300L

=> 20 €



en bois: 600L

=> 30 €

Chaque modèle est disponible sur le site du syndicat à Seneuil – 24600 VANXAINS
Renseignements au 05-53-92-41-68.

Si vous souhaitez aller plus loin dans votre démarche de réduction des déchets, voici quelques conseils:

Au supermarché:

- acheter le moins possible de produits possédant plusieurs emballages
- préférer les aliments en vrac ou bien à la coupe
- plutôt choisir des produits concentrés, présentant un emballage moins conséquent
- consommer des produits frais plutôt que des conserves
- prendre des produits de grande contenance (bouteille d'1,5L au lieu de canettes)
- s'équiper de sacs réutilisables et les emporter à chaque fois
- préférer un emballage en verre plutôt qu'en plastique.

A la maison:

- mettre un autocollant « STOP PUB » pour éviter le gaspillage de papier
- préférer l'éponge et la serpillière plutôt que les lingettes
- boire l'eau du robinet.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le SMCTOM au 05.53.92.41.68 ou sur le site www.riberac.fr . Si vous souhaitez en savoir plus sur la gestion de vos déchets, les centres de traitement peuvent être visités, pour cela il vous suffit de nous contacter.

Les dates de distribution des sacs poubelles vous seront communiquées ultérieurement.

Obligations et Réglementations Diverses

Urbanisme

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les formalités en matière d'urbanisme à respecter et les procédures à engager.

Nous vous rappelons que toute construction, même démontable doit faire l'objet d'une déclaration, faute de quoi sa destruction pourrait être exigée par les services compétents.

Nous vous présentons un tableau synthétisant les formalités à déposer en Mairie, suivant les travaux envisagés. Dans le doute sur la procédure à mettre en œuvre, n'hésitez pas à consulter le secrétariat.

| Procédure à suivre pour une construction neuve | |
|--|--|
| SANS FORMALITE | Mur inférieur à 2 m de hauteur. Construction de moins de 2 m ² et d'une hauteur inférieure à 12 m. Habitation légère de loisirs de moins de 35 m ² , implantée dans un camping Piscine inférieure à 10 m ² . Construction temporaire de moins de 3 mois. Serre ou châssis d'une hauteur inférieure à 1,80 m. Eolienne, pylone, poteaux d'une hauteur inférieure à 12 m. |
| DECLARATION PREALABLE | Mur supérieur à 2 m de hauteur. Construction d'une superficie comprise entre 2 m ² et 20 m ² . Habitation légère de loisirs de plus de 35 m ² , implantées dans un camping Clôture Pylone, poteaux d'une hauteur supérieure à 12 m. Piscine de moins de 100 m ² non couverte ou dont la couverture est inférieure à 1,80 m. |
| PERMIS de CONSTRUIRE | Constuction neuve ou travaux portant sur une construction existante non soumise à déclaration préalable ou exonérée d'autorisation (procédure de droit commun). |

| Procédure à suivre pour une construction existante | |
|--|--|
| SANS FORMALITE | Procédure de droit commun |
| DECLARATION PREALABLE | Travaux de ravalement. Modification de l'aspect extérieur d'une construction. Extension de surface hors œuvre brute (SHOB) entre 2 m ² et 20 m ² . Transformation d'un garage de plus de 10 m ² en chambre,,,, |
| PERMIS de CONSTRUIRE | Création d'une SHOB supérieure à 20 m ² . Changement de destination d'un bâtiment avec modification structure ou façade Modification du volume de la construction, création ou agrandissement d'ouvertures,,,, |

Contrat de Vente Bois de Chauffage sur Pied

Les propriétaires forestiers sont très souvent ignorants devant la loi concernant les ventes à des particuliers, de coupes de bois de feu.

Pour être protégés en cas de litiges ou d'accidents, il est bon d'établir un contrat de vente en bonne et due forme.

Vous pouvez vous procurer le document à la mairie.

Plantations et voisinage :

En l'absence de réglementation spécifique locale (à vérifier auprès du service de l'urbanisme ou, de la mairie), les prescriptions ci-dessous sont applicables.

- Une distance minimale de 0,50 m, de la limite séparative doit être respectée pour les plantations dites de basses tiges, celles ne dépassant pas 2 m de hauteur.
- Une distance minimale de 2 m de la limite séparative doit être respectée pour les plantations dites de hautes tiges, arbres destinés à dépasser 2 mètres de hauteur.
- Toutes plantations ne respectant pas ces distances peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part du riverain.

Obligations d'entretien et d'élagage :

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui, au niveau de la limite séparative, dépassent chez son voisin.
- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, par contre il a le droit de couper les racines, c'est un droit imprescriptible.

Plantations en bordure des voies communales ou des chemins ruraux :

La limite de plantation peut être fixée par le maire, vous avez également l'obligation d'élaguer vos arbres. Les branches et les racines qui avancent sur les voies communales et les chemins ruraux doivent être coupées par les propriétaires dans des conditions qui sauvegardent la sécurité et la voirie (article D161-24 du code rural).

Débroussaillage :

Dans les zones boisées à risques, aux abords des constructions de toutes natures, le débroussaillage obligatoire doit être de 50 m. Il peut être porté à 100 mètres par arrêté du maire.

Le Défrichage :

Il doit faire l'objet d'une demande auprès des services de la D.D.A.F pour les terrains agricoles (attendre l'accord et les conditions). Pour les terrains boisés situés en zone constructible, (le relevé cadastral faisant foi au moment des faits), une demande doit être déposée, avec acceptation des services concernés, sinon vous êtes en infraction.

L'écobuage :

Le planning des périodes autorisant l'écobuage est affiché en mairie.

Le Bruit :

Respecter les arrêtés préfectoraux, concernant les jours et les créneaux d'horaires autorisés pour l'utilisation des tondeuses, des bétonnières et en général de tous les engins à moteurs provoquant une nuisance au voisinage.

Sécurité Routière :

La sécurité sur notre réseau routier est améliorée par des élargissements de virages, des réfections de chaussée, des dégagements de visibilité, des élagages. Ces opérations concernent le propre domaine de la commune.

Mr BURTIN, directeur de la prévention routière, nous a fait obtenir gratuitement un miroir homologué. Il va être mis en place dans le village « Moulin de Parentie haut » qui ne comporte que des habitations récentes, et dans lequel, la voirie n'a pas, pour l'instant, une largeur importante. Son positionnement dans un virage en angle droit offrira aux utilisateurs, de plus en plus nombreux, un peu plus de sécurité pour ce nouveau hameau (6 maisons récentes, plus plusieurs autres terrains classés en zone constructible).

Animaux Errants :

De plus en plus de problèmes sont signalés à la collectivité. Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière. Après huit jours, si l'animal n'est pas réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.

Le lotissement « La Font Moreau »

Le projet vous est présenté dans le document graphique ci-après.

Le permis d'aménager est en cours d'instruction. L'équipe de Maitrise d'œuvre composée d'un Architecte paysagiste, d'un urbaniste et d'un géomètre a travaillé en concertation avec les différents services de l'Etat concernés, ce qui devrait permettre d'obtenir rapidement les autorisations nécessaires au démarrage des travaux.

Dans la conception, nous avons voulu porter une attention particulière en respectant l'environnement existant sur le site. Il ne s'agissait pas de réaliser un lotissement des plus classiques, mais de concevoir un espace de vie agréable dans le respect des contraintes et du voisinage. Ce projet possède donc 20 lots, de surfaces différentes allant de 1260 à 2500 m², offrant ainsi un choix important aux potentiels acquéreurs. Il sera desservi par un seul accès de 3.50m de large réalisé en enrobé. Une grande partie de ce cheminement se fera en sens unique. Cette zone de circulation limitée à 30km/h sera sécurisée par un passage surélevé réalisé près du groupe scolaire. Il n'y aura pas de trottoir, mais des banquettes enherbées stabilisées par endroits pour permettre le stationnement des véhicules particuliers, ceci dans le but de rappeler le style de nos hameaux existants. Des chemins piétons complètent la desserte et permettent de se rendre au multiple rural, mais aussi au centre de loisirs et aux différents services communaux. Trois rangées d'habitations sont possibles, avec des niveaux de plancher fixés de manière à ce que l'horizon ne soit pas caché par les constructions trop hautes. Il sera possible de construire 2 étages pour la bande haute, des rez de chaussée pour celle du milieu et des sous sol pour celle situé en partie basse. Le terrain est ensoleillé toute la journée. Un maximum d'arbres sera conservé, d'autres seront plantés. Cet ensemble bénéficiera du réseau d'assainissement collectif. Il sera obligatoire d'installer un système de récupération des eaux de pluie pour l'usage domestique (arrosage, toilettes, lessives, etc.). Un éclairage public réduit ne servant que de balisage sera installé. Vous noterez également que des bassins déversoirs d'orage sont prévus dans le cadre de la loi sur l'eau afin de réguler le captage des eaux de ruissellement et le déversement en aval dans le ruisseau.

Cette opération devrait bénéficier d'aide du Conseil Général. Une subvention de 5 000 € par lot pourra être perçue dès lors que les acquéreurs rentreront dans un cadre de ressource « plafond », et réaliseront une résidence principale. A titre indicatif, pour un couple le montant mensuel « plafond » des ressources imposables après abattements ne devra pas dépasser 3 646 €, ce qui est le cas d'une grande majorité de contribuables. La commune percevra également une aide de 50 000 € répartie sur deux exercices, et ce dans le cadre des contrats d'objectif pour l'acquisition des terrains.

Les parcelles seront en vente rapidement. Deux tarifs seront appliqués de manière à respecter la politique de logement mise en place par le Conseil Général destinée à favoriser l'accession à la propriété.

Un premier prix (entre 13 et 14 € le m²) intégrant la déduction des aides sera proposé aux primo accédants.

Un deuxième prix (entre 16 et 17€ le m²) sera fixé pour les désireux de construire un logement locatif ou une résidence secondaire. Dans ce cas, la commune ne percevra pas l'aide de 5000 €, ce qui explique ce second tarif.

Voirie

Le programme 2009 prévu pour maintenir le réseau communal de voirie en bon état a, en partie, été réalisé. Différentes entreprises ont été consultées. Le Conseil Municipal privilégie les mieux disantes. Nous avons retenu pour la remise en forme et le goudronnage des routes de Puycrolet et de la Terrière, du Petit Moulin de la Grave. l'entreprise Laurière. Les travaux ont été interrompus momentanément pour cause d'intempéries.

Pour un court élargissement du chemin rural (dit Chemin de la Messe), vers chez M Foulard, et pour l'assainissement, la mise en forme, l'empierrement d'une portion du chemin rural à Maury (140m), l'entreprise Colas, mieux disante a été retenue. Ces travaux sont terminés. Ils vont permettre à promouvoir l'édification de constructions nouvelles dans ce magnifique hameau.

D.F.C.I

Les pistes sont entretenues régulièrement tant au point de vue de l'empierrement que de l'égavage et du fauchage. Elles sont très utilisées par les promeneurs, et parfois il nous arrive de rencontrer et même d'être surpris par des passionnés de randonnée habitant la banlieue périgourdine. Nous ne nous en plaignons pas. Pour les amoureux de la nature, il n'est pas rare d'apercevoir des chevreuils et pourquoi pas quelques cerfs, des champignons, de nombreuses variétés d'orchidées. Le calme, la tranquillité, mais avant tout l'odeur incomparable de la forêt Chantéracoise font de ce patrimoine unique un lieu privilégié. Mais n'oublions pas qu'il s'agit de pistes servant à combattre d'éventuels incendies.

Bâtiments communaux

En 2009, l'entretien des bâtiments communaux s'est poursuivi par :

- Des travaux de peinture sur les menuiseries de la mairie, de la sacristie et du logement Champeix
- La mise aux normes de l'installation électrique des ateliers municipaux
- Le remplacement du parquet usagé de la salle des fêtes.

Pour l'année 2010, est à l'étude la réfection des couvertures des structures scolaires, de la sacristie.

La consommation d'énergie des logements communaux n'est pas rationnelle. Il est donc nécessaire de conduire une réflexion afin d'améliorer la dépense énergétique.

Le dernier rapport des services vétérinaires concernant notre restaurant scolaire démontre qu'une mise aux normes en vigueur s'impose.

Le diagnostic et l'étude de ces deux dossiers ont été confiés à l'agence technique départementale.

Syndicat Intercommunal Vallée du Salembre

Depuis sa création, les différents élus et délégués de votre syndicat, ont eu à coeur de préserver et d'aménager ce capital naturel de grande qualité qu'est notre rivière, le Salembre.

La première tranche de travaux est terminée. Les travaux de nettoyage du lit du ruisseau, enlèvement des embâcles, des arbres morts, ou risquant provoquer une gêne au bon écoulement de l'eau, tels que des éboulis de pierres, les ronces, les broussailles recouvrant l'emprise du ruisseau ont été enlevés, brûlés ou broyés. Des plantations de saules, de frênes, d'aulnes sont venues combler les vides afin de consolider par leur système racinaire les berges du ruisseau. Des abreuvoirs et des passages à gué ont également été aménagés, ainsi que des épis en roche dure évitant l'érosion de la berge. Plus de 10 km ont été ainsi traités. L'entreprise qui a retenu notre attention par son savoir-faire, la qualité de ses prestations et ses tarifs, est une entreprise d'insertion de Neuvic : l'A.S.C.S.N. Le syndicat est satisfait de ses services.

La deuxième tranche est en préparation. Elle concernera en priorité les sources du Salembre (vers les Fontenelles, les fontaines, etc.). Les zones humides dans cette portion de ruisseau seront particulièrement préservées. Une partie du Combenègre sera également dégagée. Le syndicat pense traiter plus de 13 km de cours d'eau, ainsi chaque commune adhérente bénéficiera de travaux.

Une modification est à l'étude concernant la maîtrise d'œuvre et le technicien de rivière. Les prestations des deux sont complémentaires.

Nous ne pouvons pas nous passer du technicien de rivière car il est vraiment le spécialiste. Il est toujours présent en cas de problèmes et si nous voulons percevoir les subventions de l'agence de l'eau, il est le maillon incontournable. Le maître d'œuvre travaille lui aussi en amont : chiffrage et linéaire des travaux les plus urgents, montage des dossiers, suivi des opérations et aussi cartographie, document indispensable. Il assiste à toutes les réunions hebdomadaires de chantiers. Ceci est un coût important pour notre syndicat aux ressources modestes. Le syndicat va continuer à collaborer avec ses deux partenaires, mais à des degrés différents, ce qui devrait nous permettre de faire de réelles économies, et de ne pas augmenter la participation des communes. La cartographie sera confiée au maître d'œuvre, le suivi des travaux, au technicien de rivière.

Une troisième tranche est prévue l'année prochaine sous réserve de l'obtention des subventions afin de terminer tout le linéaire du cours d'eau et de ses affluents.

Des modifications importantes sont à l'étude concernant les petites structures (syndicat du Salembre, syndicat du Vern, syndicat de la Crempse). Une étude est en cours de préparation pour également inclure dans les années futures la Beauronne de Saint Vincent. Des contacts ont été pris dans ce sens. Ces structures garderaient leur pouvoir de décisions sur leur syndicat respectif, mais seraient en parfaite collaboration pour organiser de nouvelles tranches de travaux avec le grand syndicat de la vallée de l'Isle.

Ce grand syndicat serait alors composé d'une secrétaire commune maîtrisant parfaitement les dossiers et connaissant les interlocuteurs. Cette structure permettrait, en outre de faire des économies importantes, d'obtenir des prestations différentes. Les consultations avec un volume de travaux supplémentaires intéresserait plus d'entreprises et nécessiterait la création d'un poste d'un deuxième technicien.

Bref, pour l'instant l'idée germe et sera présentée aux différents délégués communaux des six communes concernées et des autres syndicats. Ils devront informer leurs conseils municipaux respectifs. A noter que le syndicat de la Vallée du Salembre utilise déjà certains services du syndicat de l'Isle (secrétariat- technicien).

Le ruisseau le Salembre est très agréable à parcourir, avec son écosystème des plus diversifiés, ses mini cascades entrecoupées de lacets et ses gours (parties plus profondes et plus larges) qui gardent toujours de l'eau même en période de sécheresse.

Réorganisation foncière

Cette réforme du foncier, que les propriétaires attendent depuis de nombreuses années, devrait se terminer au plus tard cette année. Le calendrier du géomètre nous dit fin août 2010.

De très nombreuses réunions ont jalonné ce parcours, et nous en attendons bien d'autres. Les délégués de la commission communale représentant les propriétaires fonciers et forestiers, les différents services des administrations concernées, la chambre d'agriculture, le maire de la commune, les représentants du conseil municipal, le géomètre Mr PARADOL, Mme LACOSTE représentant l'Etat et coordinatrice de l'opération, etc. ont particulièrement participé aux discussions et aux aménagements. Ils sont tous parfaitement informés.

Mr PARADOL et son collègue géomètre ont ces derniers temps, rencontré une grande partie des propriétaires qui leur ont fait part de leurs souhaits et de leur vision personnelle de leur futur foncier.

Pour mener à bien une telle opération, il est évident et impératif que chacun puisse y retrouver son compte, ne serait-ce que par le regroupement et le désenclavement des parcelles.

Pour que les changements d'affectation de parcelle ne lèsent personne, une équipe d'experts forestiers évalue le volume de la masse des arbres qui devrait changer de mains, afin d'équilibrer les valeurs des dites parcelles. Il est évident également que vu la conjoncture actuelle concernant le prix des bois, le plus juste n'est certainement pas le prix qui pourrait être proposé au M3, mais au nombre de stères ou de M3 qui se trouvent sur les parcelles échangées. Il est également possible qu'une soulte vienne équilibrer les différences. Cette réorganisation va modifier le foncier pour de nombreuses décennies, mais aussi le plan cadastral, ce qui simplifiera les recherches des propriétaires et des générations futures. Nous constatons que les mentalités des propriétaires ont très favorablement changé. C'est vraiment encourageant. Ils pourront ainsi traiter des parcelles plus adaptées aux modes d'exploitations nouvelles qui, chaque jour, se trouvent sur le marché.

L'opération financée par le Conseil Général ne doit rien coûter à la commune.

OGEC

Cette opération a été une réussite totale. Le dégagement de la forêt est maintenant terminé dans la zone délimitée par l'OGEC.

Deux méthodes ont été appliquées, une par broyage dans la zone la moins encombrée (pour l'instant le sol n'a pu être labouré car trop humide), et l'autre par arrachage et mise en andain des souches et des troncs restants. Cette dernière a été labourée et disquée. Les plantations en pins maritimes qui ont été interrompues, vont reprendre dès que le temps le permettra. Les deux méthodes ont leurs avantages. Le broyage permet d'utiliser toute la surface, mais rend plus difficile le passage dans les interlignes des tracteurs agricoles (souches non arrachées qui risquent de couper les pneumatiques et détériorer le matériel léger). La seconde méthode fait perdre de la surface plantée, l'aspect est moins attrayant mais les tracteurs agricoles ont moins de risques de casse car toutes les souches sont arrachées.

Il est forcément regrettable que cette partie de la commune aux portes de la Double avec des terrains similaires ne puisse pas recevoir sur son sol des variétés d'arbres feuillus. En effet le terrain est très acide avec un ph (potentiel hydrogène) de 4 à 4,5. Ce taux ne convient pas du tout aux chênes ni aux châtaigniers. Nous sommes sur des sols peu profonds, tourbeux, limoneux et marécageux. Dans ce secteur, pendant la tempête de 1999, peu d'arbres ont résisté : l'enracinement des peuplements étant peu profond.

Les appellations de ce secteur en disent long sur la qualité des sols (les landes). La vitesse de croissance y est réduite, seuls les résineux conviennent à cette situation. Le paysage s'en trouvera ragaillard et la forêt sera bien plus attrayante et moins triste.



COMMUNAUTE de COMMUNES de la VALLEE du SALEMBRE



Centre de Loisirs et Accueils périscolaires

Le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) de notre communauté de communes connaît un franc succès. Il présente un bilan positif avec en moyenne un taux d'occupation de 62.17 % pour l'année 2008/2009 en périscolaire sur les 3 sites et de 44.84 % en extrascolaire (une fréquentation très faible pendant les vacances de Noël faisant chuter la moyenne).

Les nombreux enfants de notre territoire et des communes voisines ont ainsi pu bénéficier de ce bel équipement ainsi que des animations et sorties proposées, comme précisé ci-après.



Le Centre de Loisirs géré par la CCVS, agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports travaille en partenariat avec la CAF. Il peut accueillir jusqu'à 40 enfants (24 enfants de plus de 6 ans et 16 de moins de 6 ans). Il est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, de 7h30 à 19h00. Les tarifs sont à partir de 8€ la journée (repas compris). Les Passeports Vacances de la CAF sont acceptés. Le prix de la journée est calculé en fonction de votre seuil d'imposition.

Pour chaque période est élaboré un thème, en fonction duquel les animateurs proposent des activités et des sorties. Cette année, les enfants ont travaillé sur le thème de l'écologie : Création de planètes à base de matériaux recyclés avec le TriCycle Enchanté de Bourdeilles, puis exposition à Pellegrue ; Jeu sur le recyclage et visite du centre pédagogique de compostage de Vanxains avec Adeline Arneau de SMCTOM.



L'été s'est déroulé sur le thème des Châteaux Forts : Visite du château de Marqueyssac, élection chaque jour au centre d'un roi et d'une reine, jeux de rôle et énigmes ...

Mais aussi, sorties au cinéma, à la piscine, à la Jemaye, à l'Accrobranche, chez un apiculteur, à la patinoire de Périgueux et au marché de Noël.



Chaque journée tient compte du rythme de vie et des besoins des enfants (temps de jeux libres et dirigés, sieste ou temps calme), mais aussi de ses envies : une boîte à idée est mise en place pour que les enfants puissent s'exprimer.

Le Centre de Loisirs gère aussi les garderies périscolaires de St Germain du Salembre, St Aquilin et bien sûr celui de Chantérac, tous les jours d'école de 7h30 à 8h50 le matin et de la sortie des classes jusqu'à 18h30. St Germain peut accueillir 20 enfants, St Aquilin 10 et Chantérac 14, au prix de 0.80€ par tranche horaire (gouter compris).

Le Centre héberge aussi le Club Nature de Chantérac et le Relais d'Assistants Maternelles.

Pour tout renseignement, merci de contacter la directrice au **05 53 81 55 09** ou par mail : **clsh.ccvs@orange.fr**



ASTER

Des études sont en cours pour essayer de trouver une solution de réhabilitation du site.

La collectivité a été sollicitée par une entreprise pour conduire des démarches afin que celle-ci puisse s'installer dans une partie des locaux. Le prix de vente de 500 000 € pour ce bien semble mettre tous les projets en périls. La collectivité ne s'engagera que dès lors que les coûts seront raisonnables.



Plateforme de Broyage

Dans le cadre des énergies renouvelables, la communauté de communes a pour projet d'accueillir et réaliser un site de broyage ayant pour but de répondre à l'attente d'une exploitation existante sur le territoire de la CCVS et qui n'est plus aujourd'hui en capacité de se développer sur son lieu actuel. Il est nécessaire de répondre tant aux besoins de l'entreprise, qu'au respect de l'environnement en créant une plateforme pouvant accueillir les engins nécessaires au déchetage de bois de forêt, permettant ainsi d'obtenir des plaquettes destinées aux chaufferies bois collectives et valoriser les déchets verts provenant des déchetteries locales afin de les transformer en compost servant à abonder les terres agricoles.

Le site de Chantérac au lieu dit « les cinq routes » est particulièrement adapté puisqu'il a été classé pour cet usage dans le PLU, et qu'il se situe dans un secteur boisé, desservi par une route départementale, éloigné des habitations.

Ce projet sera conduit en partenariat avec le SMD3, la fédération des CUMA de la Dordogne et la coopérative forestière et bénéficiera d'aides des Conseils Régional et Départemental.

Nous espérons ainsi renforcer une activité existante et aider à maintenir ou créer des emplois dans un secteur en pleine expansion.



Service Pour l'Assainissement Non Collectif

Nous vous rappelons que la loi LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) nous impose le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012. Cette date relativement proche nous a incités à mettre en place le SPANC (Service pour l'assainissement non collectif). La collectivité a choisi de confier cette tâche à un prestataire de service, plutôt que d'en assurer le fonctionnement en régie. Les études réalisées par les collectivités voisines montrent que ce choix est le plus rationnel. Nous avons donc lancé un appel d'offre afin d'obtenir les meilleures propositions. Nous devrions choisir le prestataire dans le courant du premier trimestre 2010. Une réunion publique d'information sera programmée afin que vous puissiez obtenir une réponse à toutes vos interrogations. Ce service permettra ainsi de gérer le choix des filières pour les constructions neuves, mais également pourra apporter une solution technique dans le cas d'installation présentant des dysfonctionnements. Nous vous rappelons que le coût des visites obligatoires réalisées sur les dispositifs sera à la charge des propriétaires.



Voirie

Des travaux ont été effectués à SAINT GERMAIN route de la Côte et au Gounaud ; à CHANTERAC dans le bourg. Pour ce qui concerne la commune de SAINT AQUILIN, la route de Vitrac sera réalisée en tout début d'année 2010. Le montant de tous ces travaux s'élève à 154 000 €.

La collectivité a réalisé du point à temps en régie sur les trois communes. Cette opération a apporté satisfaction et sera reconduite dans l'année 2010.

L'aménagement des plateformes pour conteneurs d'ordures ménagères se poursuit. Il sera terminé dans le courant de l'année 2010.



Petit patrimoine

Nous avons décidé de restaurer et mettre en valeur deux sites de petit patrimoine par communes. Ce sont donc le puits de Seyssac et la Fontaine du Bourg pour St Aquilin ; les lavoirs de Longecôte et Joussonnières pour Chantérac ; la place, le puits du bas du bourg et le lavoir de la Maligne pour St Germain. Les travaux devraient être terminés fin du 2^{ème} trimestre 2010. La collectivité bénéficie d'aides financières des Conseils Régional et Général, ainsi que d'une enveloppe parlementaire.



Amélioration de l'Habitat

Dans le cadre du Pays de l'Isle en Périgord, une opération intitulée PIG (Projet d'Intérêt Groupé) concernant un programme d'amélioration de l'habitat a été mis en place. Ce projet correspond au même programme déjà réalisé sur notre territoire dans le cadre de l'OPAH, et devrait permettre aux propriétaires occupants ou bailleurs de bénéficier d'aide pour des travaux.



Portage des Repas

Des personnes ont bénéficié du service de portage de repas à domicile. La CCVS maintient sa prise en charge d'une partie du coût du repas.



Relais d'Assistants Maternelles

Les permanences du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) sont assurées à Chantérac une fois par mois. Nous vous rappelons que cet accueil est un lieu de ressources au service des familles, des assistantes maternelles agréées ou des candidates à l'agrément, et des autres professionnels de l'enfance. Cette structure permet d'organiser l'information des parents et des assistantes maternelles.



Formation du personnel

Les agents des trois communes ont bénéficié d'une formation de lutte contre l'incendie. Dans le début de l'année 2010, c'est une nouvelle session qui concernera les 1er secours à apporter. Ces formations sont plus que nécessaires pour le personnel qui côtoie et encadre les enfants.



Information sur le Frelon Asiatique

Ce nouvel insecte apparu en 2006 en Dordogne est un redoutable prédateur d'abeilles. Il est toujours urgent d'essayer de **limiter sa progression** par des actions de **piégeage des reines**. Le frelon asiatique fait son nid de forme sphérique principalement dans les arbres, dans les haies, sous les hangars aérés, non loin d'un point d'eau. Le frelon asiatique est facilement distinguable du frelon européen (*Vespa crabro*) par sa taille et sa couleur. L'adulte mesure environ 30 mm de long, son thorax est brun foncé.

Selon les premières observations, ce frelon lorsqu'il est solitaire, est peu agressif envers l'homme. Il n'en est pas de même à l'approche du nid où l'attaque peut être collective et virulente. Une grande prudence est de rigueur. Si on est piqué, il faut impérativement avvertir son docteur. Huit à douze piqûres peuvent provoquer un empoisonnement nécessitant une hospitalisation. En cas d'approche d'un nid, cet insecte peut également projeter son venin vers les yeux.

ACTIONS de PIEGEAGE

Le piégeage des reines constitue une action prioritaire en matière de lutte contre ce frelon. Les pièges type bouteille coupée et renversée peuvent être utilisés. L'**appât** utilisé peut être de l'eau avec du sucre, ou du vinaigre avec du sirop de grenadine, ou de la bière sucrée. Il **sera renouvelé** toutes les 4 semaines. Les pièges doivent être disposés à environ 1 m 50 du sol aux alentours des nids de l'année précédente. La **période de piégeage** se situe entre le **15 février et le 15 mai**.

Les personnes référentes peuvent être contactées pour tous renseignements concernant ce sujet, ainsi que pour signaler tout nid repéré.

B. DEVAURE à Boutard, CHANTERAC

Tél. : 05 53 82 61 39

T. PORCHE Moulin de Faucheyroux, ST GERMAIN

Tél. : 09 62 50 85 58



Avenir de la CCVS

Les communautés de communes d'aujourd'hui sont menacées. La réforme des collectivités territoriales tend à ce que des regroupements s'opèrent afin de réduire considérablement leur nombre. La CCVS doit donc réfléchir à son avenir et au rapprochement qu'elle pourrait envisager. Plusieurs possibilités sont à envisager avec les communautés de communes de Neuvic, Saint Astier, Ribérac, Mussidan et Haut de Dronne.



Site Internet

Le site internet de la CCVS sera consultable courant janvier. Le site a pour nom : « valleedusalembre.fr ». Ce nouvel outil permettra aux administrés de connaître et suivre l'actualité de leur collectivité.

La Vie Locale

Repas des Aînés

Comme le veut la tradition, les aînés se sont retrouvés autour d'un excellent repas le dernier dimanche de Janvier.

C'est pour tous l'occasion de partager de bons moments entre amis, de se remémorer des souvenirs et de débiter agréablement une nouvelle année.

Après le repas, unanimement apprécié, chacun a pu se divertir grâce à un orchestre qui a su joyeusement animer l'après-midi.

A tous et à toutes nous souhaitons une très bonne année et donnons rendez-vous pour l'année prochaine !



La Vallée Prend Son Temps ! (16ème édition)

Le festival de la vallée s'est déroulé du samedi 16 mai au samedi 13 juin 2009.

Journées Jeunes Public

Elles furent accueillies par la Communauté de Communes de la Vallée du Salembre. Elles se déroulèrent les 4, 5, 8 et 9 juin 2009 à Saint-Germain du Salembre. Durant ces quatre journées trois spectacles furent proposés aux enfants.

«**Bonheur d'une étoile**», t  atro all'Improviso (Italie)

«**Trouvailles et cachotteries**» compagnie Raymond et Merveilles (Rh  ne-Alpes)

«**Miss Monde**» th   tre de Gen  ve (suisse)

Les bénévoles Chant  racois venus   pauler leurs coll  gues Salembrais, remercient ces derniers pour l'accueil chaleureux dont ils ont b  n  fici   et se souviennent encore de l'ambiance festive du repas de cl  ture !!! Rendez-vous en 2010    Chant  rac ?

Spectacle chez l'habitant

Durant le Festival de la Vall  e les artistes se sont aussi produits chez l'habitant. Les gens sont venus sur invitation.

L'apr  s-midi du jeudi 21 mai 2009, Jean-Marie DUMARCHAPT a donc ouvert sa grange    **La Compagnie Extravague** pour un num  ro clownesque en solo : « **Bravo Cupidon ! ... Encore rat  ** »   crit et interpr  t   par Florence ANDRES, mis en sc  ne par Emmanuelle PASQUIER et Florence ANDRES.

Un petit bout de bonne femme au nez rouge, Raquette Welsch parfois fragile, parfois f  roce, embarque le public dans son univers. Avec humour et insolence, elle vient nous interroger sur le d  licat sujet de l'Amour.

A la fin de la repr  sentation, Jean-Marie DUMARCHAPT a offert    tous et    toutes le pot de l'amiti   accompagn   de g  teaux, tout cela dans une franche convivialit  .

Soir  e Omelettes

Le samedi 30 mai a eu lieu la traditionnelle «**Soir  e Omelettes Chant  racaises** ». Nos cuisini  res et cuisiniers d'un soir, ont cuit environ 700 omelettes (aux lardons, aux pommes de terre et    l'oseille). Le groupe (Rock Festif/Swing Tzigane) «**Sc  ne de M  nage** » a accompagn   en ext  rieur les festivaliers durant la d  gustation des omelettes. En milieu de soir  e, dans la salle des f  tes, le groupe «**Beltuner** » compos   de quatre musiciens a enflamm   le public sur des airs de swing manouche. Puis «**Sc  ne de M  nage**» a cl  tur   les festivit  s.

La qualit   des spectacles propos  s par la Ligue de l'Enseignement de la Dordogne et le centre culturel La Fabrique de Saint-Astier et la mobilisation de la cinquantaine de volontaires ont fait de cette soir  e une r  ussite.

Pour remercier les bénévoles sans qui cette soirée ne pourrait avoir lieu, le 30 août 2009 l'Amicale Laïque Chantéracoise a organisé un pique nique à l'étang de la Jemaye. Une journée de détente avec au programme baignade, jeux de boules, de cartes ou tout simplement farniente à l'ombre des arbres.



Randonnée et Feu de la Saint-Jean

C'est sous un franc soleil de Juin que les marcheurs ont pris la direction de la boucle des hameaux, vers 19 h, pour la désormais traditionnelle randonnée de la Saint Jean. Dans une ambiance chaleureuse, les promeneurs se sont élancés sur nos sentiers, parfois très pentus ! A mi-parcours, ils ont pu apprécier un rafraîchissement bien mérité.

Après deux heures de marche, les premiers sont arrivés. Puis, tous se sont retrouvés autour du « pot de l'amitié » offert par l'amicale Laïque. Enfin, chacun a pu déguster des grillades variées en attendant la nuit et le Feu de la Saint-Jean qui a clôturé cette magnifique soirée ou quelques téméraires se sont essayés au traditionnel saut du feu.



Rentrée Scolaire 2009/2010

Le jeudi 3 septembre 2009, 49 élèves ont repris le chemin de l'école. Même si le temps n'était pas de la partie, les enfants tout heureux de se retrouver ont beaucoup de choses à se raconter.

Deux enseignantes les accueillent cette année. Madame LANNOY Maria Flora, directrice a en charge les CM1-CM2, et Madame HOSTEKIND Marie, les CE1-CE2. Cette dernière, nouvellement nommée, n'est pas une inconnue puisque habitant la commune depuis de nombreuses années.

Madame VINCENT Rachel Aide de Vie Scolaire d'Antoine GALON sait se rendre utile et presque indispensable pour tous : élèves et équipe éducative.

Au restaurant scolaire, Madame VILLECHAUVIN Claudine fait tout son possible pour concocter aux enfants des menus agréables et équilibrés qu'ils savent apprécier.

Madame DUFFOUR Christine, quant à elle, seconde Mme JANOWSKI Julie pour assurer l'accueil périscolaire matin et soir au centre de loisirs. Elle veille aussi à ce que tout se passe bien durant les repas.

Nous souhaitons la bienvenue à l'équipe pédagogique et aux enfants ainsi qu'une très bonne année scolaire à tous et à toutes.



Semaine du goût

Cette année, comme l'année précédente, la cantine scolaire, consacra une journée à la semaine du goût. Le but étant de faire découvrir aux enfants des saveurs venues d'ailleurs.

Cette année, la maman d'un des élèves de l'école Mme Revital COLLIGNON, a eu la gentillesse de répondre favorablement à notre demande quand nous l'avons sollicitée et nous l'en remercions. Sur ses conseils et avec son aide, Mme Claudine VILLECHAUVIN cantinière et quelques bénévoles du conseil municipal ont pu préparer des recettes culinaires venues du Proche-Orient.



Les enfants ont dégusté des **Falafels** spécialité culinaire très répandue au Proche-Orient: Liban, Syrie, Egypte où ils sont appelés Tamiya et en Turquie, Jordanie et Israël où ils sont servis non pas



dans une assiette mais dans du pain appelé **Pita** avec des crudités



accompagnés de **Houmos** qui est une purée de pois chiches et de Tahiné (purée de sésame) le tout accompagné de frites.



En dessert, des **Boules au Chocolat** faites de biscuits secs écrasés, de beurre, de sucre, de cacao amer, de noix de coco râpée le tout roulé dans du vermicelle de chocolat.



Téléthon 2009 (23ème édition)

Les 4 et 5 décembre durant trente heures la France se mobilise pour récolter des fonds avec cette année pour slogan « **Tous plus fort que tout** ».

La commune de Chantérac y participe à sa façon en accueillant le samedi 5 décembre dans la matinée soixante quads qui, après avoir parcouru les chemins forestiers de la région sous la pluie et dans la gadoue, font une halte pour se réchauffer avec du café et des petits gâteaux offerts la municipalité.

Dans l'après-midi les cyclistes de St Léon sur l'Isle prennent le relais, ne ménageant pas leurs efforts.

En soirée, un repas dansant est organisé par le comité des fêtes de St Jean d'Ataux dont les bénéfices sont reversés au Téléthon. La commune collabore en mettant gracieusement à disposition le foyer rural.

Bien sûr tous se font plaisir et contribuent avec leur droit d'inscription à faire monter le compteur du Téléthon 2009.

Merci encore pour ce beau geste.

Foire à Chantérac

La tradition, l'accueil chaleureux, l'envie de se rencontrer font que les festivités qui étaient jadis le point fort de chaque commune, ont pu durer dans le temps malgré les aléas de chacune. Certaines ont eu envie de tourner la page, soit par manque de motivation, soit animées par de sournoises querelles de voisinage ou tout simplement par manque de bénévoles. D'autres par contre, comme Chantérac ont, tout au contraire, fait de ce jour ancestral et traditionnel, une journée encore plus conviviale. Bien sûr, nous n'avons plus le marché aux porcelets qui a fait le bien être de quelques maquignons et qui était alors le point fort de la foire à Chantérac.

Mais d'autres participants ont remplacé l'histoire de ce passé, haut en verbe et en couleurs. De nombreux artisans, du matériel agricole adapté à la culture moderne, des vendeurs de véhicules, un souffleur de verre, des éleveurs et aussi, comme jadis, les précieuses truffes ou encore des animaux, mais nul ne sait s'ils ont trouvé preneurs.

Vers midi, le traditionnel civet de lièvre attire chaque année un public de gourmets avertis. Après de telles agapes, il est difficile de se quitter, tant les gens trouvent des choses à dire, principal motif pour prolonger la soirée. Nous ferons en sorte que cette journée aussi amicale et conviviale perdure dans le temps. Nous espérons que les jeunes générations trouveront la force de faire encore plus, pour que notre commune soit toujours aussi vivante.



Le Coin des Associations

L'Amicale Laïque

Les bénéfices récoltés lors des manifestations organisées par l'Amicale Laïque tel que : le Concours de Belote du mois de février, la Soirée Omelettes du mois de mai ainsi que le Loto du mois de novembre, permettent de soutenir les écoles dans leurs déplacements pédagogiques. En effet les frais de transport sont entièrement pris en charge par l'Amicale.

Grâce aux efforts consentis par l'Amicale Laïque, l'école de Chantérac peut envisager plusieurs sorties :

- ❖ Mars 2010 : FUTUROSCOPE : L'amicale finance le projet à hauteur de 2190€ plus les frais de bus.
- ❖ Mai 2010 : Musée Gallo Romain Vésuna de Périgueux
- ❖ Une sortie dans la Vallée de la Dordogne avec visite d'une grotte et d'un château est à l'étude par le corps enseignant.

Comme d'accoutumée, l'Amicale Laïque financera l'arbre de Noël des écoles.

C'est pourquoi lors de nos manifestations votre présence à toutes et à tous est indispensable pour permettre à l'Amicale de continuer à œuvrer dans ce sens.

Les dates importantes à retenir pour l'Année 2010 :

- **Samedi 13 février concours de Belote**
- **Samedi 29 mai la traditionnelle Soirée Omelettes**
- **En novembre un Loto est prévu dont la date n'est pas encore fixée.**

Lors de son Assemblée Générale, l'Amicale Laïque a reconduit le bureau dans sa totalité.

Tous les membres de l'Amicale Laïque vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2010.

Club de Football

Le club de Chantérac, connaissant ces dernières années quelques problèmes d'effectif a décidé de se regrouper avec ses voisins de SAINT GERMAIN du SALEMBRE. Les présidents Jacky DUMAS et Gaël PUGET sont à la tête d'une excellente équipe de dirigeants et de joueurs. Le regroupement a ainsi permis d'engager trois équipes dans les championnats seniors. D'autre part, une école de football a pu voir le jour.

Vives félicitations à tous les dirigeants et bénévoles qui oeuvrent pour faire vivre cette association.

Tous les membres du club vous souhaitent une bonne et heureuse année 2010, pleine de joie, de sport et de santé.



La Société Communale de Chasse

Lors de son Assemblée Générale du 4 septembre 2009 la Société Communale de Chasse a reconduit l'intégralité des membres de son bureau :

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Président d'honneur : | MONTAGNE Henri |
| Président : | BRUGERE Gérard |
| Président Adjoint : | DEFFARGES Thierry |
| Secrétaire : | DUFFOUR Maxime |
| Secrétaire adjoint : | BRUGERE Jérémy |
| Trésorier : | JUGIE Roger |
| Trésorier Adjoint : | LATREILLE Jean-Marc |

La vente des cartes 30€ pour les habitants et propriétaires de la commune, 45€ pour les personnes venant de l'extérieur et son traditionnel repas permettent de faire vivre cette association.

Cette saison, six lâchés auront lieu (1 par mois) : cinq lâchés de faisans et un lâché de perdreaux.

Un lâché de trois faisans reproducteurs à la fermeture de la chasse.

La société de chasse envisage la construction de deux clapiers et un lâché de lapins après la fermeture de la chasse.

Le samedi 6 mars 2010, l'association organise son traditionnel repas de chasse.

Venez nombreux, nous comptons sur votre présence, en espérant que cette soirée sera l'occasion de passer un agréable moment.

Le tarif du repas et le numéro de téléphone pour les réservations vous seront communiqués ultérieurement.

La Société de Chasse communale, au nom de son Président et de tous ses membres vous présente ses meilleurs vœux pour l'Année 2010.

La Société Mycologique du Périgord

La Société Mycologique du Périgord est une association départementale dont le but est l'étude des champignons. Elle organise de nombreuses activités dans tous les secteurs du département :

- des expositions où les champignons sont présentés dans des assiettes avec une étiquette précisant leurs noms et leur toxicité ou leur comestibilité.
- des sorties où la matinée est consacrée à la cueillette des champignons, le midi à un pique-nique tiré du sac et l'après-midi à l'identification et à l'exposition des champignons.
- des stands avec présentation de quelques espèces et des activités de l'association au cours de fêtes ou de marchés ou de foire. Nous avons participé à celle de Chantérac le 14 décembre.
- des conférences diaporamas.
- enfin les premier et troisième mercredis après-midi de mi-mai à fin novembre, vous pouvez apporter vos champignons pour les faire identifier à la salle des associations. Jean Jacques Daub, bibliothécaire pourra répondre à vos questions. De plus, certaines identifications du mercredi seront précédées par une sortie le matin.

Pour plus de renseignements :

Joindre le Président Daniel LACOMBE au 05 53 56 58 21 06 83 37 26 30 ou d.lacombe@sfr.fr

Ride-On

La première décennie des années 2000 s'achève joliment pour l'association « Ride-On » et tous ses membres.

Après une période de relatif calme événementiel, et l'interruption du Festival « Friendship Jam », elle a renoué avec l'organisation de manifestations sportives, le 13 septembre dernier. Un nouveau challenge, d'un autre genre : une course de MotoCross... qui s'est vue couronnée d'un succès à la hauteur des espérances des bénévoles et organisateurs : près de 200 pilotes inscrits en compétition, 700 personnes venues profiter du spectacle, et des officiels de la Ligue d'Aquitaine de Motocyclisme ravis d'avoir inscrit cette date dans leur calendrier. Rendez-vous en Septembre 2010 pour la seconde édition.

Par ailleurs, une belle année vient de s'écouler pour l'école de moto « Ride-On » qui compte aujourd'hui plus d'apprentis pilotes qu'elle n'en a jamais eu, et qui se verra très prochainement remettre le label d'Ecole Française de Motocyclisme, par la Fédération. Les cours du mercredi et les stages pendant les vacances scolaires battent leur plein, et le terrain est fréquenté les week-ends par de nombreux amateurs et professionnels. Pilotes professionnels dont nous nous devons d'ailleurs de saluer les performances, et sur lesquels tous les espoirs sont fondés pour 2010 : entre autres, Melvin Regner, qui défendra les couleurs de « Ride-On » au championnat du monde de motocross cette prochaine saison ; ainsi que également le jeune Paul Stauder, qui a brillé au Super Cross de Paris Bercy, en s'octroyant la seconde place au classement général du samedi, derrière un américain, remportant alors la place de premier français en compétition. Souhaitons-en autant pour l'année à venir.

Nous tenons à remercier ici, une fois encore, tous les adhérents et bénévoles de l'association, ainsi que le maire et la municipalité de Chantérac, pour les efforts qu'ils mettent en œuvre afin qu'elle puisse exister. Sans eux, « Ride-On » ne saurait être une association aussi vivante. Alors merci encore, et nous vous souhaitons une belle année 2010 à tous...

Le Président, Grégory Rousseau

Comité des Fêtes

Les journées champêtres de 2009 ont connu un franc succès. Cinq jours de fête, de nombreuses activités, les manèges gratuits et un final en beauté avec le feu d'artifice musical.

Pour l'année 2010, quelques changements auront lieu. La fête se déroulera sur deux jours, samedi et dimanche, mais deux jours bien remplis par des activités diverses et variées (pétanque, randonnées, concerts dans l'église, repas, bals...). Comme l'an passé, les manèges resteront gratuits et un magnifique feu d'artifice musical illuminera notre église et son clocher.

Nous invitons tous les habitants qui souhaiteraient être bénévoles au sein du comité des fêtes à venir nous rejoindre.

Toute l'équipe du comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour 2010.



Composition du bureau :

Président : Léonard LARUË-CHARLUS

Secrétaire : Paul STEFANELLI

Trésorier : Mike BERGER

Durant l'année écoulée, nous avons organisé 2 événements :

- Le 31 mai, la course de mini moto sur le circuit de Chantérac, une forte participation environ 100 pilotes, une météo au rendez vous, le public présent.
- Le 2 août une course de moto sur prairie dans le bourg de Chantérac. Un événement qui a ravi les participants, comme le public et les organisateurs. Nous en profitons pour remercier une nouvelle fois les propriétaires qui nous ont permis de tracer le circuit : MM. DUMARCHAT, DARAINÉ, BOUSSILLOU et BARDON, ainsi que la mairie et toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette journée.

Course mini moto circuit de Chantérac



Pour 2010, nous souhaiterions repartir sur le même programme :

- **Le 30 mai 2010**, sur le circuit des cinq routes, une course de mini moto dans le cadre du championnat d'aquitaine de **PitBike**.
- Le dimanche 1^{er} Août 2010 lors de la fête de Chantérac avant le feu d'artifice, une course de moto cross dans le cadre du challenge **UFOLEP 24**.

Le terrain de l'association situé aux cinq routes est ouvert aux licenciés UFOLEP pratiquant le MotoCross ou le quad : le premier, le troisième et le cinquième dimanche de chaque mois, ainsi que les jours fériés de 14h à 18h. (le règlement intérieur est affiché sur site).



Course Chantérac Bourg



Agenda des Manifestations 2010

| | |
|--|---|
| <p>Dimanche 31 janvier :</p> <p>Samedi 13 février :</p> <p>Samedi 06 mars :</p> <p>Samedi 29 mai :</p> <p>Lundi 31 au Vendredi 04 juin :</p> <p>Dimanche 30 mai :</p> <p>Dimanche 13 juin :</p> <p>Vendredi 25 juin :</p> <p>Dimanche 27 juin :</p> <p>Samedi 31 juillet :</p> <p>Samedi 31 juillet :</p> <p>Dimanche 01 août :</p> <p>Dimanche 01 août :</p> <p>Dimanche 12 septembre :</p> <p>Dimanche 12 septembre :</p> <p>Lundi 13 décembre :</p> | <p>Repas des Aînés</p> <p>Concours de Belote, Amicale Laïque</p> <p>Repas Dansant, Société de Chasse</p> <p>Festival « La Vallée » Soirée Omelette</p> <p>Festival « La Vallée » Journées Jeune Public</p> <p>Moto Cross, Chantérac Tout Terrain</p> <p>Relais des 3 Vallées</p> <p>Randonnée, Grillades et Feu de la St Jean</p> <p>Kermesse de l'Ecole</p> <p>Concert de musique baroque en l'église</p> <p>Fête : Pétanque, Animations, Repas Dansant</p> <p>Fête : Randonnée, Repas, Animations, Manèges, Feu</p> <p>Fête : Moto Cross</p> <p>Journées du Patrimoine</p> <p>Moto Cross, Ride-on</p> <p>Foire annuelle</p> |
|--|---|

Les Reconnaissez Vous ?



ECOLE DE CHANTERAC ANNEE 1954 / 1955 - Classes de Madame BARDON et Mr DEFARGE

De gauche à droite et de bas en haut

- 1^{er} rang : BOST Christian, ESPINOSA Jacky, MAZE Colette, SARETTE Josiane, TASSAIN Liliane, DUPONT Alain, CHINOIRS Guylaine, DUBOIS Sylvie
- 2ème rang : LESTANG Gilles, LAVAUD Patrice, LAMY Rémi, TASSAIN Lilian, VILLECHAUVIN Noël, MAZE Roland, BESSE Francis, LAMY Jean-Louis, VILLECHAUVIN Michel, FAURE Alain, FAURE Hugues, MEYNIER Alain, ROVATI Doadi, SIMONNET Claude
- 3ème rang : BONNET Claude, LAMY Yvonne, SARETTE Jeannine, BRUGERE Jacqueline, POMMIER Jean-Pierre, TEILLET Jean-Marie, LACOSTE Jacky, DUMARCHAPT Jean-Marie, BERTIN Pierrot, FOULARD Gérard
- 4ème rang : COUDERT Danièle, GAY Albert, QUEYRET Jacky, LAMY Blanche, COUDERT Françoise, BARDON Jacky, VILLECHAUVIN Marie-Rose, LAMY Yvette, TEILLET Colette, BRUGEASSOU Albert, PEYTOUREAU Gabriel.